

**Conseil de l'UFR**

**Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Séance du 16 novembre 2023**

**Compte rendu n° 21**

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

<b>COLLÈGE A</b>
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à Mme Linda PILLIERE)
M. Arnaud BROTONS (procuration à Mme Sophie NEZRI-DUFOUR)
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO (procuration à Lionel DANY)
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Linda PILLIÈRE (jusqu'à 13h20)
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO
<b>COLLÈGE B</b>
Mme Valérie ANDRÉ (procuration à M. Guy LE THIEC)
Mme Malika ASSAM (procuration à Mme Emmanuèle CAIRE)
Mme Virginie CULOMA-SAUVA (jusqu'à 12h)
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS (procuration à M. Guy Lambert à partir de 12h)
M. Guy LAMBERT
M. Stefano MAGNI (jusqu'à 12h30)
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI (procuration à M. Tristan VIGLIANO)
Mme Catherine TEISSIER (jusqu'à 12h)
<b>COLLEGE IATSS</b>
Mme Christine JOLLOIS
Mme Sandra LUDWIG (procuration à Mme Christine JOLLOIS)
Mme Marie Christiane MIRTILLO (jusqu'à 13h15)
Mme Carole VITALI
<b>COLLÈGE USAGERS</b>
M. Leonardo PEREZ (jusqu'à 13h15)
<b>PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES</b>
Mme Orane GAUTHIER
<b>INVITES</b>
M. Giuseppe DI LIBERTI
M. Sebastian HUSCH
Mme Emmanuelle LE BARBENCHON
Mme Christine POPLIMONT
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Linda ZAOUI

**29 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.**

**M. Dany**, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h.

#### **Ordre du jour :**

1. Compte rendu du CUFR du 12.10.2023 (Délibération)
2. Informations générales – Questions diverses (Information)
3. Capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup (Délibération)
4. Capacités d'accueil et attendus Mon Master (Délibération)
5. Mention dérogatoire du master psychologie : ergonomie (Délibération)
6. Accréditation 2024-2028 (Information)
7. Manifestations scientifiques (Délibération)
8. Démarche d'évolution de l'organisation de l'administration (Information)
9. Nouvelle structuration de la mission besoins spécifiques et handicap de la Faculté ALLSH / MBSH – ALLSH (Information)

#### **1. Compte rendu du CUFR du 12.10.2023 (Délibération)**

Point présenté par Sebastian Hüsich.

Demandes de modifications de la part de Mme André.

**Vote** du compte-rendu du CUFR du 12 octobre 2023 : 24 pour et 2 abstentions (26 votants)

#### **2. Informations générales – Questions diverses (Information)**

- **M. Le Thiec** demande un retour sur la conférence des moyens. **M. Dany** précise que les arbitrages seront rendus par la gouvernance d'AMU fin novembre, début décembre.
- **Mme Teissier** demande des précisions quant au financement des UE d'ouverture. **Mme Culoma-Sauva** explique que l'enveloppe allouée à la mention d'origine finance le départ d'étudiants vers d'autres mentions.
- **M. Le Thiec** demande des informations quant aux négociations avec l'INSPE concernant les maquettes suite au courrier adressé de la direction de l'UFR au Vice-Président Formation. **M. Dany** précise que l'établissement n'a pas encore effectué de retour quant à cette demande.
- **M. Gasquet-Cyrus** informe les membres du conseil que depuis début octobre la liste all-users n'est plus accessible. Après renseignements pris auprès de la DAJI, toutes les listes de diffusion ont été fermées durant la campagne électorale. M. Lestideau, directeur de la DAJI, a ensuite précisé que les listes de diffusion ne sont pour l'instant pas réouvertes car la DAJI souhaite au préalable faire un véritable état des lieux. **M. Gasquet-Cyrus** s'inquiète d'une limitation de la liberté d'expression au sein d'AMU.
- Point sur la journée TACT Aix Marseille (Trophée Annuel des Campus du Territoire) qui s'est déroulée le 11 novembre (Pages 5 à 7 de la présentation Power Point).

#### **3. Capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup (Délibération)**

Point présenté par Virginie Culoma-Sauva

Le Ministère souhaite que les capacités d'accueil indiquées dans Parcoursup soient les plus proches possibles des capacités réelles des formations.

**M. Perez** demande des précisions quant aux possibilités d'augmenter les effectifs par bloc. **Mme Zaoui** précise que la plateforme permet lors du bloc d'appel, uniquement le 1<sup>er</sup> jour, d'augmenter les effectifs. Elle permet également de paramétrer un taux de surréservation de 20%.

**M. Vigliano** fait le relais du département de lettres qui s'inquiète des effectifs très bas prévus pour l'inscription pour les formations dispensées par le biais du SFAD. **Mme Culoma Sauva** précise qu'une demande d'effectif plus important est demandé chaque année mais refusée par la Rectorat. **M. Vigliano** demande à ce que le conseil demande une proposition d'ouverture à 50 au lieu de 25 places pour la licence de lettres à distance.

**M. Perez** s'inquiète en tant que représentant des étudiants à propos de l'offre de formation actuelle. Il considère qu'elle ne répond pas aux besoins des étudiants, compte tenu d'un problème structurel imposé par le gouvernement actuel.

**M. Le Thiec** souhaite connaître le point de vue de la direction de l'UFR quant au mail envoyé ce jour par les 4 départements de Psychologie concernant leur refus de diminution des effectifs en L1 de psychologie. **Mme Culoma Sauva** explique que 3 des 4 départements de psychologie étaient d'accord en début d'année universitaire pour baisser

les capacités. **M. Dany** précise que cette proposition de baisse des effectifs s'appuie sur la recherche d'un équilibre entre le nombre d'enseignants-chercheurs de l'UFR en psychologie et la soutenabilité de l'offre de formation.

**M. Le Thiec** souhaiterait savoir pourquoi aujourd'hui les départements ont changé d'avis et s'inquiète que la baisse des capacités d'accueil fasse disparaître les filières sous tension et fasse perdre la possibilité de demander des postes supplémentaires. Il demande à ce que le vote concernant la psychologie soit dissocié des autres formations, voire même soit reporté. **M. Dany** précise qu'en raison des délais contraints de remontées à la CFVU, il n'est pas possible de reporter le vote.

**M. Gasquet-Cyrus** a été sollicité en tant qu'élu par plusieurs collègues de psychologie. Il trouve la situation délicate et demande si du temps peut être accordé aux équipes pour fournir une réponse claire. Il ne peut pas voter en l'état par manque d'information, et regrette le manque de réponse claire des équipes de psychologie et l'envoi de ce mail tardif

**M. Perez** estime que cette baisse de capacité d'accueil, depuis la mise en place de Parcoursup, a favorisé le repli des étudiants vers des formations privées coûteuses.

**M. Lambert** s'inquiète de l'avenir de l'UFR qui ne semble être régie que par des questions budgétaires. Il souhaite que la CFVU prenne ses responsabilités. **M. Dany** indique que cela n'est pas strictement budgétaire. L'intérêt des étudiants reste la priorité.

**Mme Culoma Sauva** précise que les responsables de tous les départements ont été rencontrés fin août pour discuter des futures capacités d'accueil. De plus la proposition des capacités faite tenant compte des effectifs actuels a été envoyée aux équipes de formations le 19 octobre pour vérification.

**M. Perez** demande à ce que des budgets soient débloqués pour les formations. Il s'inquiète aussi des places très réduites en master qui découragent les étudiants pour la poursuite d'études.

**Vote** sur les capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup, hors licence 1 de Psychologie : 25 pour et 1 contre (26 votants)

**Vote** sur les capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup pour la licence 1 de Psychologie : 5 abstentions, 10 contre, 11 pour (26 votants)

**Mme Culoma-Sauva** informe les membres du conseil d'une demande des membres de l'équipe pédagogique du LEA anglais-japonais quant à la fermeture de cette formation. Après échanges avec la vice-présidence formation, il leur a été proposé de réorganiser les capacités d'accueil en réinjectant l'effectif de 50 étudiants prévus en LEA Japonais vers la LLCER.

**Mme Fabre** s'inquiète que cette demande n'ait pas été présentée au département. Elle ne comprend pas comment une décision non validée par le conseil de coportage de ce diplôme soit présentée aux votes des membres du conseil.

Pour répondre à l'interrogation de Mme Jollois, **M. Dany** précise que la poursuite d'études pour les étudiants actuellement en L1 est garantie.

**M. Gasquet-Cyrus** souhaite qu'à l'avenir toutes les demandes soient entérinées par des votes des départements.

**M. Perez** s'inquiète de ces dysfonctionnements et pense qu'il faudrait penser à une réorganisation de l'UFR. **M. Dany** tient à préciser que les départements sont toujours consultés et que ce genre de dysfonctionnements reste circonscrit.

**Vote** pour une modification de l'offre de formation, avec la fermeture du parcours-type de la LEA Anglais-Japonais et report de la capacité d'accueil vers la LLCER Japonais : 21 contre et 5 abstentions (26 votants)

#### **4. Capacités d'accueil et attendus Mon Master (Délibération)**

Point présenté par Virginie Culoma-Sauva

L'analyse des demandes a été faite en fonction des inscriptions administratives sur les 3 dernières années.

**M. Le Thiec** s'inquiète des propositions qui restent en attente de validation. **Mme Culoma-Sauva** précise qu'elles ne feront pas partie du vote et seront soumises directement au vote de la CFVU.

**M. Perez** souhaite savoir si les capacités ont été revues à la baisse. **Mme Culoma-Sauva** précise qu'elles ont toutes été maintenues.

**Vote** pour les capacités d'accueil et attendus Mon Master : 22 pour, 2 abstentions, 1 contre (25 votants).

## 5. Mention dérogatoire du master psychologie : ergonomie (Délibération)

Point annulé.

## 6. Accréditation 2024-2028 (Information)

Point présenté par Linda Zaoui

Les services formation et modélisation travaillent de concert sur les relectures des maquettes transmises par les équipes de formation et organisent des rendez-vous quand les modifications à apporter sont importantes. Page 11 de la présentation Power Point.

## 7. Manifestations scientifiques (Délibération)

Point présenté par Lionel Dany

En raison du grand nombre de dossiers déposés cette année, il a été décidé de demander un classement aux unités. Les membres du comité recherche demandent à ce que le nombre de demandes soit à l'avenir plafonné par unité.

**M. Le Thiec** se demande s'il ne faudrait pas financer uniquement les meilleurs projets à 100%, pour être sûr que les manifestations pourront être organisées.

**M. Vigliano** serait également favorable à financer moins de projets pour que les enseignants-chercheurs soient moins mobilisés sur des journées d'études et ainsi puissent publier plus.

**Vote** du classement des manifestations scientifiques 1<sup>er</sup> appel 2024 : 19 pour, 4 abstentions (23 votants)

## 8. Démarche d'évolution de l'organisation de l'administration (Information)

Point présenté par Linda Zaoui et Jean-Philippe Potier

En préambule, **M. Potier** précise que la démarche présentée comporte deux axes majeurs indissociables qui seront en quelque sorte des « fils rouges » durant toute la réflexion et les travaux engagés :

- Comment améliorer la qualité de service public rendu aux usagers, étudiants et enseignants,
- Comment améliorer la Qualité de Vie au Travail.

Après quelques rappels quant à la définition et le rôle de l'administration dans une organisation de service public (page 14 de la présentation Power Point), **M. Potier** commente l'actuel organigramme hiérarchique de l'administration de l'UFR (page 15 de la présentation Power Point). Il pointe au passage le fait que contrairement à la règle, celui-ci n'a jamais fait l'objet d'un vote en CUFR. Alors qu'un organigramme hiérarchique doit apporter un éclairage sur l'organisation professionnelle qu'elle représente, le rôle des collectifs de travail et leurs interactions, celui de l'administration de l'UFR ne fait état que d'un morcellement des missions et fonctions, sans affichage d'une logique précise de l'organisation. En cela, il témoigne d'une certaine perte de sens au travail ressenti par les personnels administratifs et que la direction administrative en place a pu constater. L'un des enjeux fort de la démarche d'évolution de l'organisation, pilotée et animée par la direction administrative mais qui se veut essentiellement collégiale et partagée, sera de retrouver tout le sens au travail (qui fait quoi ? Quelle est ma place et mon rôle dans l'organisation ? En quoi mes missions contribuent à la délivrance d'un service de qualité aux usagers ?), condition essentielle de l'épanouissement professionnel et de la Qualité de Vie au Travail

A l'issue de la démarche qui est engagée, cet organigramme va être remodelé et soumis au vote des membres du CUFR.

**Mme Zaoui** et **M. Potier** présentent ensuite les objectifs généraux et spécifiques (page 16 de la présentation Power Point) ainsi que les premières pistes de réflexion, sur la base d'une organisation par thématiques (page 17 de la présentation Power Point)

**Mme Zaoui** indique que la démarche s'inscrit dans un planning prévisionnel, avec des dates clefs (page 18 de la présentation Power Point) qui en constituent les jalons. Ainsi, elle précise que la vocation de pouvoir finaliser et voter une nouvelle écriture de l'organigramme hiérarchique, plus lisible et porteur de sens au printemps prochain, doit permettre aux collègues IATSS de la faculté qui souhaiteront présenter un concours ou un examen professionnel à cette période, de disposer d'un document abouti plus éclairant sur leurs missions, à l'attention des jurys.

Concernant les modalités de mise en œuvre, la méthodologie mise au point est exposée (page 19 de la présentation Power Point) et illustrée par les chantiers déjà engagés (page 20 de la présentation Power Point)

Dans ce cadre, un focus est réalisé avec l'exemple de démarche d'évolution concernant l'organisation des examens (pages 21 à 30 de la présentation Power Point). A ce sujet, **M. Potier** précise que le point de départ du travail avec le collectif de travail des collègues du Bureau des Examens (BEX) a constitué à bien partager avec eux et à les convaincre qu'il était possible de « changer les choses », d'agir sur les outils, l'organisation, les process, pour améliorer concomitamment la qualité du service rendu et la QVT du BEX et de ses membres.

**M. Vigliano** remercie pour la clarté de la présentation. Il souhaiterait avoir plus d'informations sur le guichet unique à l'attention des étudiants. Il est également satisfait de l'amélioration de la saisie des notes qui va se faire directement dans APOGEE mais se demande si cela relève des missions des enseignants et quel est l'avis des administratifs sur ce changement. **M. Potier** précise que ce système est utilisé à l'UFR Sciences et donne satisfaction. Il pense que ce

système sera moins source d'erreur et insiste sur le fait que les enseignants sont les seuls garants des notes qu'ils saisissent.

Le guichet unique permettra aux étudiants de retrouver tous les services utiles au même endroit. Il permet également aux gestionnaires d'avoir une vision globale et des missions plus enrichissantes, ce qui est porteur de sens au travail et donc d'épanouissement professionnel.

**M. Magni** s'inquiète pour l'anonymat des copies. **M. Potier** indique que ce point est précisé dans la charte des examens.

### **9. Nouvelle structuration de la mission besoins spécifiques et handicap de la Faculté ALLSH / MBSH – ALLSH (Information)**

Point présenté par Giuseppe Di Liberti

Organigramme fonctionnel (page 32 de la présentation Power Point)

Répartition des disciplines entre 4 référents.

Missions (pages 33 et 34 de la présentation Power Point)

**M. Di Liberti** explique qu'il s'agit actuellement d'une phase d'expérimentation qui appellera à des ajustements.

**Mme Vitali** s'inquiète de la remontée ce jour du référentiel. **M. Dany** précise qu'une information va être faite aux collègues qui étaient jusqu'à présent référents handicap par département sur le nouveau regroupement mis en place.

**M. Le Thiec** demande la signification de l'acronyme PPES : plan personnel d'études supérieures. **M. Di Liberti** précise que les PPES doivent être élaborés au cas par cas, pour s'assurer que l'établissement est en capacité de mettre en place les aménagements nécessaires à chaque étudiant.

**M. Le Thiec** demande le nombre d'étudiants concernés. **M. Di Liberti** précise que pour l'année universitaire en cours, il y a eu 776 inscriptions pédagogiques d'étudiants en situation d'handicap.

**Mme Nezri-Dufour** trouve regrettable qu'il n'y ait plus de référent par filière, car chaque référent connaissait tous les étudiants personnellement. **M. Dany** explique que chaque enseignant est impliqué dans le suivi des étudiants. **M. Di Liberti** précise qu'il est plus confortable que des situations délicates soient traitées en dehors des départements. **M. Hüsch** explique que ce choix a été fait pour rendre la mission handicap plus lisible. **M. Dany** considère que tous les personnels doivent être concernés par les problématiques du handicap.

**M. Dany** lève la séance à 13h25.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.